

l'an deux mil vingt -quatre
le dix-neuf novembre à vingt-et-une heures
LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique
ordinaire, en mairie de Cernay-la-Ville,
Sous la présidence de Madame Claire CHERET, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. BONY, CHARIERAS, CHERET, COSTEDOAT,
CZEP CZAK, EVEN, FLOHIC, FOUILLOT, GIBAUD-AZIZA, LE MOING,
MILON, MUNIER, PASSET, SANTINHO

Date de convocation
14 NOVEMBRE 2024

formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Mme BOUSSIOUS a donné procuration à Mme CHARIERAS
M. DIOP qui a donné procuration à Mme CHERET
Mme GILLMANN qui a donné procuration à Mme MILON
M. LAMIRAL qui a donné procuration à M. FOUILLOT
Mme RANCE qui a donné procuration à Mme LE MOING

**Date d'affichage
de la convocation**
14 NOVEMBRE 2024

Absent : ./.

**Date de publication
de la délibération**
27 NOVEMBRE 2024

Mme LE MOING a été élue secrétaire

Nombre de conseillers 19

Présents 14

Votants 19

**OBJET : Assurance « dommages ouvrage » pour la restructuration du
centre de loisirs phase II : étalement de la charge**

Mme la Maire expose :

L'instruction budgétaire et comptable prévoit la possibilité d'étaler sur plusieurs exercices certaines charges liées à l'acquisition ou la réalisation d'investissements. Les charges d'assurance « dommages ouvrage » peuvent être étalées sur une durée de 10 ans, correspondant à la durée de garantie décennale.

Aussi Mme la Maire propose à l'Assemblée d'étaler la charge d'assurances dommages ouvrage pour la restructuration du centre de loisirs phase II, d'un montant de 6 569,92 € sur une durée de 10 ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,
Après échanges de vues et délibérations,
À l'unanimité,

DECIDE d'étaler la charge d'assurances dommages ouvrage pour la restructuration du centre de loisirs phase II, d'un montant de 6 569,92 € sur une durée de 10 ans.

Pour extrait conforme
Cernay-la-Ville, le 27 novembre 2024

La Maire
Claire CHERET



La secrétaire de séance
Aline LE MOING



Mis en ligne le 27/11/2024 à 12h16

REÇU EN PREFECTURE

le 27/11/2024

Application agréée E-legalite.com